



**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

**ET**

**CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION**

**1<sup>er</sup> avril 2019**

**TRISURA GROUP LTD.**  
333 Bay Street, Suite 1610, Box 22  
Toronto (Ontario) M5H 2R2

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET DE  
DISPONIBILITÉ DE LA CIRCULAIRE**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** qu'une assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de Trisura Group Ltd. (la « **Société** ») aura lieu à la First Canadian Place Gallery, 100 King Street West, Concourse Level, Toronto (Ontario) M5X 1A9 le vendredi 10 mai 2019 à 14 h (heure de Toronto) aux fins suivantes :

- 1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, y compris le rapport de l'auditeur externe s'y rattachant;
- 2) élire les administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires;
- 3) nommer l'auditeur externe qui exercera ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
- 4) traiter toute autre question qui sera dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Vous avez le droit de voter à l'assemblée si vous étiez un actionnaire à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019. Avant de voter, vous êtes invité à prendre connaissance des points à l'ordre du jour de l'assemblée dont il est question à la rubrique « Points à l'ordre du jour » de la circulaire d'information de la direction de la Société datée du 1<sup>er</sup> avril 2019 (la « **circulaire** »). La circulaire sera accessible au public à compter du 10 avril 2019.

La Société fait appel au mécanisme « de notification et d'accès » dans le cadre de la remise des documents se rapportant à l'assemblée. Une version électronique de la circulaire peut être consultée à l'adresse [www.trisura.com/group/investor-centre](http://www.trisura.com/group/investor-centre) sous l'onglet « Financial Reports » ainsi qu'à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec l'agent des transferts de la Société, Société de fiducie AST (Canada) (« **AST** »), au numéro sans frais 1-800-387-0825.

Aux termes du mécanisme de notification et d'accès, si vous souhaitez obtenir un exemplaire papier de la circulaire, veuillez communiquer avec AST au numéro sans frais 1-888-433-6443 (ou 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis) ou à l'adresse [fulfilment@astfinancial.com](mailto:fulfilment@astfinancial.com). La circulaire vous sera envoyée par la poste sans frais dans les trois jours ouvrables suivant votre demande, tant que la demande est faite avant la date de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote, il est recommandé de communiquer avec AST avant 17 h (heure de Toronto) le 25 avril 2019. Tous les actionnaires qui ont souscrit à la transmission électronique de la circulaire la recevront par courriel.

**Les actionnaires qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée en personne sont priés de remplir, de dater et de signer le formulaire de procuration ci-joint, puis de le retourner avant 17 h (heure de Toronto) le mercredi 8 mai 2019, ou au plus tard 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure prévue pour la reprise de l'assemblée, si elle a été reportée ou ajournée.** Vous pouvez exercer votre vote par procuration de l'une des façons suivantes :

- allez sur Internet à l'adresse [www.astvotemyproxy.com](http://www.astvotemyproxy.com);
- envoyez votre procuration signée par télécopieur à AST au 1-866-781-3111 (sans frais) ou 416-368-2502;
- postez la procuration signée dans l'enveloppe-réponse qui accompagne votre procuration;
- numérisez et envoyez votre procuration signée à [proxyvote@astfinancial.com](mailto:proxyvote@astfinancial.com).

Si vous êtes un porteur non inscrit d'actions ordinaires de la Société et que vous avez reçu ces documents par l'entremise de votre courtier, dépositaire, prête-nom ou un autre intermédiaire, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par le courtier, le dépositaire, le prête-nom ou un autre intermédiaire de manière conforme aux instructions qui y figurent.

**SIGNÉ** à Toronto (Ontario) en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
TRISURA GROUP LTD.**

Le président du conseil,

« *George Myhal* »

---

George Myhal

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
INFORMATION SUR LE VOTE.....	1
Qui peut voter.....	1
Mécanisme de notification et d'accès.....	1
Questions et réponses sur le vote par procuration .....	2
TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE .....	5
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE.....	6
POINTS À L'ORDRE DU JOUR .....	6
1. Réception des états financiers consolidés .....	6
2. Élection des administrateurs .....	6
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité.....	6
Candidats aux postes d'administrateur.....	7
3. Nomination d'un auditeur externe.....	11
GOUVERNANCE.....	11
Énoncé sur la gouvernance .....	11
Conseil d'administration.....	11
Comités du conseil.....	15
Code de conduite et de déontologie .....	17
RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS .....	17
Aperçu.....	17
Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs.....	17
Propriété d'actions par les administrateurs .....	18
Rémunération des administrateurs en 2018 .....	18
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....	19
Aperçu.....	19
Analyse de la rémunération .....	19
Principaux éléments de la rémunération .....	20
Attribution d'options.....	23
Tableau sommaire de la rémunération .....	24
Attribution aux termes d'un régime incitatif – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice .....	25
Contrats d'emploi, prestations de cessation d'emploi et prestations liées à un changement de contrôle.....	25
Attribution aux termes d'un régime incitatif.....	26
TITRES POUVANT ÊTRE ÉMIS EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES .....	27
PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	27

## **TABLE DES MATIÈRES**

(suite)

	<b>Page</b>
GRAPHIQUE DE RENDEMENT BOURSIER DES ACTIONS ORDINAIRES .....	27
INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	28
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	28
APPROBATION DE LA CIRCULAIRE PAR LES ADMINISTRATEURS.....	28
ANNEXE A.....	A-1

---

## TRISURA GROUP LTD.

### CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

---

La présente circulaire d'information de la direction (la « circulaire ») est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de Trisura Group Ltd. (la « Société » ou « Trisura ») aux fins d'utilisation à l'assemblée annuelle des actionnaires (les « actionnaires ») de la Société dont il est question dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et de disponibilité de la circulaire de la Société daté du 1<sup>er</sup> avril 2019 (l'« avis »), assemblée qui se tiendra à la First Canadian Place Gallery, 100 King Street West, Concourse Level, Toronto (Ontario) M5X 1A9 le vendredi 10 mai 2019 à 14 h (heure de Toronto) et toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement (l'« assemblée »).

Les procurations seront principalement sollicitées en envoyant les documents liés aux procurations aux actionnaires par la poste et par courriel ainsi que, pour ce qui est de la transmission de la présente circulaire, en publiant celle-ci sur le site Web de Trisura à l'adresse [www.trisura.com/group/investor-centre](http://www.trisura.com/group/investor-centre) sous l'onglet « Financial Reports » et à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), conformément aux procédures « de notification et d'accès » prévues dans le *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti* (le « **Règlement 54-101** ») et le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (collectivement, les « **procédures de notification et d'accès** »). Se reporter à la rubrique « Information sur le vote — Mécanisme de notification et d'accès » ci-après pour obtenir d'autres renseignements. Les procurations pourront aussi être sollicitées en personne ou par téléphone par des employés de la Société à un coût modique. Les frais de sollicitation seront pris en charge par la Société.

Par voie d'une résolution, le conseil d'administration de Trisura (le « conseil ») a fixé au **29 mars 2019**, à la fermeture des bureaux, comme date de clôture des registres (la « **date de clôture des registres** »), soit la date pour déterminer quels porteurs inscrits d'actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») sont autorisés à recevoir une convocation à l'assemblée et à y voter.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Selon le contexte, toute mention de la Société dans les présentes englobe ses filiales. Dans la présente circulaire, toute mention de l'assemblée comprend toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

### INFORMATION SUR LE VOTE

#### QUI PEUT VOTER

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, la Société comptait 6 621 680 actions ordinaires en circulation. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « TSU ». Chaque porteur inscrit d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres aura, sauf indication contraire dans la présente circulaire, droit à une voix pour chaque action ordinaire à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci, qui pourra être exprimée en personne ou par procuration.

#### MÉCANISME DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

Trisura fait appel à la procédure de notification et d'accès pour transmettre la présente circulaire par voie électronique aux actionnaires inscrits et non inscrits. La procédure de notification et d'accès est un mécanisme qui permet aux émetteurs assujettis, à l'exception des fonds d'investissement, de choisir de transmettre les documents liés aux procurations (comme les circulaires d'information de la direction et les états financiers annuels) aux porteurs inscrits et aux propriétaires véritables de titres par voie de l'affichage de ces documents sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« **SEDAR** ») et un autre site Web, plutôt que d'expédier ces documents par courrier. La Société a choisi d'utiliser le mécanisme de notification et d'accès, car il permet de

réduire sensiblement les coûts d'impression et de mise à la poste associés à l'assemblée et qu'il cadre avec l'approche de Trisura en matière de durabilité.

Au lieu de mettre à la poste la présente circulaire à l'intention des actionnaires, Trisura a affiché la circulaire sur son site Web à l'adresse [www.trisura.com/group/investor-centre](http://www.trisura.com/group/investor-centre) sous l'onglet « Financial Reports », de même que sous le profil de la Société sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Trisura a fait parvenir l'avis et un formulaire de procuration ou d'instruction de vote (collectivement, les « **documents d'avis** ») à tous les actionnaires pour les informer que la présente circulaire pouvait être consultée en ligne et leur expliquer comment y accéder. Trisura n'enverra pas directement les documents d'avis aux actionnaires non inscrits. Trisura paiera plutôt les intermédiaires (au sens qui est donné à ce terme ci-après) pour qu'ils fassent parvenir les documents d'avis à tous les actionnaires non inscrits.

Les actionnaires inscrits et non inscrits qui ont souscrit à la transmission électronique de la présente circulaire la recevront par courriel. Aucun actionnaire ne recevra un exemplaire papier de la présente circulaire, sauf s'il communique avec l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires, Société de fiducie AST (Canada) (« **AST** »), auquel cas AST enverra la présente circulaire par la poste dans les trois jours ouvrables suivant une telle demande, tant que la demande est faite **avant** la date de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement. AST doit recevoir votre demande avant 17 h (heure de Toronto) le 25 avril 2019 pour que vous puissiez recevoir l'exemplaire papier avant la date limite pour voter. Si votre demande est présentée après l'assemblée et dans un délai de un an après le dépôt de la présente circulaire, AST enverra la présente circulaire par la poste dans les dix jours civils qui suivent une demande.

Pour toute question sur le mécanisme de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec AST au numéro sans frais 1-800-387-0825. Les actionnaires pourront aussi obtenir sans frais un exemplaire papier de la présente circulaire en communiquant avec AST par téléphone au numéro sans frais 1-888-433-6443 (ou 416-682-3801 si vous êtes à l'extérieur du Canada ou des États-Unis) ou par courriel à [fulfilment@astfinancial.com](mailto:fulfilment@astfinancial.com).

## **QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE VOTE PAR PROCURATION**

### ***Quelles sont les questions soumises au vote?***

Les actionnaires pourront se prononcer sur les questions suivantes, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Points à l'ordre du jour » :

1. Élection des administrateurs;
2. Nomination de l'auditeur externe et autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération;
3. Toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à une reprise de celle-ci.

### ***Comment puis-je voter?***

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez :

- a) exercer votre droit de vote en personne à l'assemblée;
- b) exercer votre vote par procuration d'une des façons suivantes :
  - envoyer votre procuration signée par télécopieur à AST au 1-866-781-3111 (sans frais) ou 416-368-2502;
  - poster la procuration signée dans l'enveloppe-réponse qui accompagne votre procuration;
  - numériser et envoyer votre procuration signée à [proxyvote@astfinancial.com](mailto:proxyvote@astfinancial.com).

Si vous avez l'intention de voter par procuration de la manière prévue au point b) ci-dessus, AST doit recevoir la procuration au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le **mercredi 8 mai 2019**, qui tombe deux jours ouvrables avant le jour de l'assemblée.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vos actions ordinaires sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs ou un autre intermédiaire (un « **intermédiaire** »), pour exercer les votes se rattachant aux actions ordinaires détenues en propriété véritable, se reporter à la rubrique « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires? » ci-après pour obtenir les instructions de vote.

***Qu'arrive-t-il si je prévois assister à l'assemblée et y voter?***

Si vous êtes un actionnaire inscrit, que vous prévoyez assister à l'assemblée le 10 mai 2019 et que vous souhaitez y exercer en personne le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires, veuillez vous inscrire auprès de l'AST à votre arrivée à l'assemblée. Votre vote sera pris en compte à l'assemblée.

Si vos actions ordinaires sont détenues au nom d'un intermédiaire et que vous prévoyez assister à l'assemblée et y voter, se reporter à la rubrique « Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires? » ci-après pour obtenir les instructions de vote.

***Qui sollicite ma procuration?***

La procuration est sollicitée par la direction de Trisura, et les coûts qui y sont associés seront pris en charge par Trisura.

***Qu'arrive-t-il si je signe la procuration qui m'est envoyée?***

Le fait de signer la procuration désigne George Myhal ou Greg Morrison, qui sont tous deux des administrateurs de Trisura, ou une autre personne que vous avez nommée, pour exercer, ou non, le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

***Puis-je nommer une autre personne que ces administrateurs pour exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires?***

**Oui, vous pouvez nommer une autre personne ou une société que les administrateurs de Trisura désignent sur le formulaire de procuration à titre de fondé de pouvoir.** Inscrivez le nom de cette personne (ou société) dans l'espace laissé en blanc sur le formulaire de procuration. La personne que vous nommez n'est pas tenue d'être un actionnaire. Veuillez vous assurer que la personne nommée assiste à l'assemblée et qu'elle sait qu'elle a été nommée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires. Les fondés de pouvoir devraient se présenter à un représentant d'AST dès leur arrivée à l'assemblée.

***Si je change d'avis, puis-je soumettre une autre procuration ou récupérer ma procuration après l'avoir donnée?***

Oui, si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez remettre un autre formulaire de procuration dûment signé portant une date ultérieure pour remplacer la procuration originale au moyen du même mode de livraison que la procuration originale. Si vous souhaitez révoquer votre procuration, rédigez une déclaration par écrit à cet effet signée par vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) ou, si l'actionnaire est une société, sous son sceau ou signée par un dirigeant ou un avocat dûment autorisé de celle-ci. **Cette déclaration doit être remise au secrétaire de Trisura à l'adresse précisée ci-après au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le dernier jour ouvrable précédant la date de l'assemblée, jeudi 9 mai 2019, ou précédant le jour d'une reprise de l'assemblée, ou remise au président du conseil avant le début de l'assemblée le vendredi 10 mai 2019 ou le jour de la reprise de l'assemblée.**

Secrétaire  
Trisura Group Ltd.  
333 Bay Street, Suite 1610, Box 22  
Toronto (Ontario) M5H 2R2  
Courriel : [bryan.sinclair@trisura.com](mailto:bryan.sinclair@trisura.com)

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez révoquer un formulaire d'instructions de vote donné précédemment à un intermédiaire à tout moment au moyen d'un avis écrit à l'intention de l'intermédiaire. Un intermédiaire n'est pas tenu de donner suite à la révocation d'un formulaire d'instructions de vote, sauf s'il est reçu au moins sept jours civils avant l'assemblée. Un actionnaire non inscrit pourrait alors soumettre un nouveau formulaire d'instructions de vote de manière conforme aux directives figurant sur le formulaire.

***Que dois-je faire pour demander la transmission par voie électronique des documents reliés aux procurations?***

Pour recevoir les documents destinés à l'investisseur par voie électronique, vous pouvez faire une demande en ligne de transmission par voie électronique des documents compris dans les documents d'avis à l'adresse <https://ca.astfinancial.com/InvestorServices/edelivery?lang=fr>.

***Comment le droit de vote rattaché à mes actions ordinaires sera-t-il exercé si je donne une procuration?***

Les personnes désignées sur le formulaire de procuration doivent exercer le droit de vote rattaché à vos actions ordinaires pour ou contre une question soumise à l'assemblée, ou s'abstenir de voter, conformément à vos directives, ou vous pouvez laisser le fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous précisez un choix à l'égard d'une question soumise à l'assemblée, le droit de vote rattaché à vos actions ordinaires sera exercé en conséquence. **En l'absence de directives de vote, les procurations reçues par la direction seront exercées EN FAVEUR de toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires à l'assemblée.** Pour obtenir d'autres renseignements, se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour ».

***Qu'arrive-t-il si les questions à l'ordre du jour sont modifiées ou si d'autres questions sont soumises avant l'assemblée?***

Les personnes désignées dans la procuration auront un pouvoir discrétionnaire relativement aux modifications ou variations apportées aux questions énoncées dans l'avis et aux autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée.

En date de la présente circulaire, la direction de Trisura n'est au courant d'aucune modification, variation ou autre question devant être soumise à l'assemblée. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration exerceront les droits de vote à leur égard selon leur bon jugement.

***Qui comptabilise les votes?***

L'agent des transferts de Trisura, AST, comptabilise et compile les procurations.

***Comment puis-je communiquer avec l'agent des transferts?***

Pour les demandes générales d'actionnaires, vous pouvez communiquer avec AST comme suit :

Par la poste : Société de fiducie AST (Canada)  
C. P. 700  
Succursale B  
Montréal (Québec) H3B 3K3

Par téléphone : 416-682-3860  
1-800-387-0825

Par courriel : [inquiries@astfinancial.com](mailto:inquiries@astfinancial.com)

***Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt détenues au nom d'un intermédiaire, comment puis-je exercer le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires?***

Dans bon nombre de cas, les actions ordinaires qui sont détenues en propriété véritable par un actionnaire non inscrit sont immatriculées :

- a. au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier ou négociant en valeurs, un fiduciaire ou l'administrateur d'un REER, d'un FERR, d'un administrateur de REER, de FERR ou de REEE autogérés ou de régimes semblables;
- b. au nom d'un dépositaire, comme les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ou la Depository Trust Company dont l'intermédiaire est un adhérent.

Conformément aux exigences du Règlement 54-101, la Société a fait parvenir les documents d'avis de manière indirecte par l'entremise des intermédiaires à l'intention (i) des actionnaires non inscrits qui ont avisé leur intermédiaire qu'ils ne s'opposaient pas à ce que celui-ci communique à la Société les renseignements sur le propriétaire véritable, ce qui comprend le nom, l'adresse, le courriel, les titres détenus et la langue de correspondance préférée; et (ii) des actionnaires non inscrits qui ont avisé leur intermédiaire qu'ils s'opposaient à ce que celui-ci communique ces renseignements sur le propriétaire véritable à la Société (les « **propriétaires véritables opposés** »). La Société a l'intention de payer des intermédiaires pour transmettre les documents d'avis aux propriétaires véritables opposés.

Votre intermédiaire est tenu de vous faire parvenir un formulaire d'instructions de vote pour le nombre d'actions ordinaires que vous détenez en propriété véritable.

Les actionnaires non inscrits qui n'ont pas choisi la transmission par voie électronique recevront un formulaire d'instructions de vote qui leur permettra de donner des directives sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires dont ils sont les véritables propriétaires. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les procédures énoncées dans le formulaire et communiquer avec leur intermédiaire sans tarder s'ils ont besoin d'aide.

Comme Trisura a un accès restreint aux noms de ses actionnaires non inscrits, si vous assistez à l'assemblée, Trisura pourrait n'avoir aucun relevé de votre participation ni de votre droit de vote, à moins que votre intermédiaire ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez voter en personne à l'assemblée, veuillez inscrire votre nom dans l'espace prévu sur le formulaire d'instructions de vote et le retourner conformément aux directives qui y figurent. Vous n'avez pas à remplir le reste du formulaire, puisque vous exercerez votre droit de vote à l'assemblée. Veuillez vous inscrire auprès d'AST dès votre arrivée à l'assemblée.

Un actionnaire non inscrit qui ne souhaite pas assister à l'assemblée et y voter doit remplir et signer le formulaire d'instructions de vote, puis le retourner de manière conforme aux directives qui y figurent. Si un actionnaire non inscrit souhaite assister à l'assemblée et y voter (ou se faire représenter par une autre personne pour son compte), l'actionnaire non inscrit doit remplir, signer et retourner le formulaire d'instructions de vote conformément aux directives qui y figurent.

**Les actionnaires non inscrits doivent suivre les directives figurant dans les formulaires qu'ils reçoivent et communiquer avec leur intermédiaire sans tarder s'ils ont besoin d'aide.**

## **TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE**

Le capital autorisé de Trisura est composé (i) d'un nombre illimité d'actions ordinaires; (ii) d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote; et (iii) d'un nombre illimité d'actions privilégiées (pouvant être émises en série). En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, 6 621 680 actions ordinaires et 64 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de série 1 de la Société (les « **actions privilégiées de série 1** ») étaient émises et en circulation. La Société n'a émis aucune action sans droit de vote. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « TSU ».

Chaque action ordinaire donne droit à une voix à l'égard de tous les points à l'ordre du jour à l'assemblée. Les porteurs d'actions ordinaires à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et d'y voter, que ce soit en personne ou par procuration, de manière conforme aux procédures énoncées dans les présentes.

## **PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE**

En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, Partners Value Investments LP (« **PVI** ») détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 1 247 934 actions ordinaires, et exerce un contrôle sur celles-ci, ce qui représente environ 18,8 % des actions ordinaires émises et en circulation. PVI est une société en commandite cotée à la Bourse de croissance TSX. Le commandité de PVI est détenu à hauteur de 49 % par Partners Limited et de 51 % par certains actionnaires de Partners Limited. Partners Limited est une société privée de l'Ontario et ses actionnaires sont constitués, directement et indirectement, d'administrateurs et de membres de la haute direction actuels de Brookfield Asset Management Inc. (« **Brookfield Asset Management** ») et des membres de son groupe, en plus d'un nombre limité d'anciens membres de la haute direction (collectivement, les « **partenaires de Brookfield** »). Partners Limited détient une participation d'environ 49 % dans les parts de société en commandité de PVI, ce qui lui confère une participation économique correspondante de 49 % dans PVI. Les partenaires de Brookfield, eux-mêmes, détiennent collectivement la propriété, sur une base individuelle, d'une tranche supplémentaire d'environ 40 % de participation de commanditaire dans PVI.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, PVI est la seule personne ou société qui détient en propriété véritable, directement ou indirectement, des titres comportant droit de vote de la Société, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur ceux-ci, représentant plus de 10 % des droits de vote rattachés à une catégorie des titres comportant droit de vote en circulation de la Société.

## **POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

À la connaissance du conseil, les seules questions qui seront soulevées à l'assemblée sont les questions énoncées dans l'avis.

### **1. Réception des états financiers consolidés**

Les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, y compris le rapport de l'auditeur externe s'y rattachant, figurent dans le rapport annuel 2018 de la Société (le « **rapport annuel** »). Le rapport annuel peut être consulté sur le site Web de Trisura à l'adresse [www.trisura.com/group/investor-centre](http://www.trisura.com/group/investor-centre), sous l'onglet « Financial Reports », ainsi qu'à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et il a été envoyé par la poste aux actionnaires inscrits et non inscrits de la Société qui ont demandé à recevoir le rapport annuel en format imprimé. Les actionnaires qui ont souscrit à la transmission électronique du rapport annuel l'ont reçu par courriel.

### **2. Élection des administrateurs**

Le conseil est composé de six membres, qui sont tous élus à l'assemblée pour exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

#### ***Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité***

Le conseil a adopté une politique qui stipule que, si le nombre total d'actions ordinaires faisant l'objet d'un vote en faveur de l'élection d'un candidat à un poste d'administrateur représente moins que la majorité des actions ordinaires totales faisant l'objet d'un vote et d'une abstention de vote à l'égard de cet administrateur, le candidat au poste d'administrateur devra remettre sa démission immédiatement après l'assemblée. Dans un délai de 90 jours suivant l'assemblée, le conseil décidera s'il accepte ou non la démission de l'administrateur et il publiera un communiqué de presse annonçant sa décision, une copie duquel sera remise à la TSX. En l'absence de circonstances exceptionnelles, le conseil acceptera la démission. La démission prendra effet au moment où elle est acceptée par le conseil. Si le conseil décide de ne pas accepter la démission, le communiqué de presse présentera en détail les raisons de cette décision. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à la réunion du conseil au

cours de laquelle son offre de démissionner est examinée. La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas dans les cas où il y a une contestation de l'élection d'un administrateur.

### ***Candidats aux postes d'administrateur***

Le conseil recommande d'élire à l'assemblée les six candidats aux postes d'administrateur dont il est question ci-après pour agir à titre d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à la nomination ou l'élection d'un remplaçant.

Le conseil estime que les aptitudes, les compétences et l'expérience collectives des candidats aux postes d'administrateur continueront de favoriser le bon fonctionnement du conseil de Trisura grâce à la diversité d'expertise. Le conseil est d'avis que, pris individuellement et dans l'ensemble, les candidats aux postes d'administrateur ont les qualifications professionnelles nécessaires pour superviser efficacement les activités et les affaires de la Société.

Trisura ne s'attend pas à ce que l'un des candidats à un poste d'administrateur soit incapable d'exercer les fonctions d'administrateur. Si un candidat à un poste d'administrateur avise la Société avant la tenue de l'assemblée qu'il ou elle ne sera pas en mesure d'exercer la fonction d'administrateur, les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration se réservent le droit de voter en faveur d'autres candidats aux postes d'administrateur à leur appréciation, sauf s'ils ont reçu l'instruction de s'abstenir de voter à l'élection des administrateurs.

L'information qui suit porte sur les candidats aux postes d'administrateur :

<p><b>David Clare</b>          Âge : 33 ans          Administrateur depuis : 2018          (Non indépendant)  <b>Lieu de résidence :</b>          Toronto (Ontario)          Canada  <b>Fonctions principales :</b>          Président et chef de la direction de Trisura</p>	<p>M. Clare est président et chef de la direction de Trisura depuis octobre 2018. Auparavant, M. Clare a été vice-principal principal et chef des investissements de Trisura de février 2018 à octobre 2018. Avant d'entrer au service de Trisura, M. Clare occupait le poste de vice-président de PVI, principal actionnaire de Trisura. M. Clare œuvrait auparavant dans le domaine du développement et de la stratégie d'entreprise auprès d'une importante société de portefeuille de services financiers. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.</p>			
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil	Trisura Group Ltd.		2018 à ce jour
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 1 sur 1</li> </ul>			
	<p>Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé</p>			
Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionariat <sup>(1)</sup>
2018	70 000	-	70 000	s.o.
<p><b>Paul Gallagher</b>          Âge : 63 ans          Administrateur depuis : 2017 (Indépendant)<sup>(2)</sup>  <b>Lieu de résidence :</b>          Toronto (Ontario)          Canada  <b>Fonctions principales :</b>          Vice-président des investissements de Carfin Inc.</p>	<p>M. Gallagher est vice-président des investissements de Carfin Inc., véhicule d'investissement ayant des avoirs dans des sociétés ouvertes et fermées qui sont situées au Canada et aux États-Unis, depuis 2016. Auparavant, M. Gallagher occupait le poste de chef des finances de Wittington Investments, Limited qui détient en propriété un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées, y compris George Weston Limitée, l'un des principaux groupes de transformation des aliments et de distribution alimentaire en Amérique du Nord, et Selfridges Group Limited, une société internationale de vente au détail d'articles de mode, de 2007 à 2015. Avant d'entrer au service de Wittington Investments, Limited, il a occupé des postes de direction auprès d'Avana Group, de Fairwater Capital, d'Oxford Developments et de PriceWaterhouseCoopers. M. Gallagher est membre du conseil de l'Université Guelph et de Sinai Health Systems, et il a été président du conseil de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto. Auparavant, il a siégé au conseil du Caledon Institute of Social Policy, de la Rostland Corporation, de Ryerson Oil and Gas et de Northern Geophysical of America. M. Gallagher a reçu le titre de l'Institut des administrateurs de sociétés, est comptable agréé et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Lakehead.</p>			
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années	
	Conseil	Trisura Group Ltd.		2017 à ce jour
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul> Comité d'audit <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul> Comité de gouvernance et de rémunération <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul> Comité de gestion du risque <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul>			
	<p>Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé</p>			
Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionariat <sup>(1)</sup>
2018	—	3 413	3 413	20 juin 2022

<p><b>Barton Hedges</b>  Âge : 53 ans  Administrateur depuis : 2017 (Indépendant)<sup>(2)</sup>  <b>Lieu de résidence :</b>  Delray Beach (Floride) États-Unis  <b>Fonctions principales :</b>  Retraité (ancien administrateur et chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd.)</p>	<p>M. Hedges a occupé le poste d'administrateur et de chef de la direction de Greenlight Capital Re, Ltd., réassureur IARD spécialisé, d'août 2011 à mars 2017. Il a également agi à titre d'administrateur de Greenlight Reinsurance Ireland de 2011 à mars 2017. Auparavant, M. Hedges a occupé le poste de président et chef des souscriptions auprès de Greenlight Reinsurance Ltd. de janvier 2006 à août 2011. M. Hedges compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance/réassurance IARD. Avant d'entrer au service de Greenlight Reinsurance Ltd., M. Hedges a été président et chef de l'exploitation de Platinum Underwriters Bermuda, Ltd., une entreprise de réassurance IARD et de risque délimité de juillet 2002 à décembre 2005, où il était responsable du démarrage initial de l'entreprise et de la gestion des activités quotidiennes de l'entreprise. Par le passé, il a également occupé le poste de vice-président directeur et chef de l'exploitation de Scandinavian Re, située aux Bermudes, une ancienne société d'assurances et de réassurance, et de consultant actuariel auprès de Tillinghast-Towers Perrin, une société de conseils de gestion et de solutions logicielles axée sur les services dans les secteurs des finances et de l'assurance. M. Hedges a obtenu un baccalauréat en mathématiques, avec spécialisation en informatique, de l'Université Towson State en 1987 et il est actuaire titulaire de la Casualty Actuarial Society.</p>				
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul>	Trisura Group Ltd. Greenlight Capital Re, Ltd.	2017 à ce jour 2011 – 2017	
	Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul>			
	Comité de gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul>			
	Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé				
Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionnariat <sup>(1)</sup>	
2018	5 000	3 594	8 594	20 juin 2022	
<p><b>Greg Morrison</b>  Âge : 61 ans  Administrateur depuis : 2017  (Non indépendant)  <b>Lieu de résidence :</b>  Smith's Parish, Bermudes  <b>Fonctions principales :</b>  Retraité (ancien président et chef de la direction de Trisura)</p>	<p>M. Morrison a pris sa retraite, il avait précédemment agi comme président et chef de la direction de Trisura de 2017 à 2018. Auparavant, M. Morrison exerçait les fonctions de président du conseil de Trisura International Holdings Ltd. (« <b>Trisura International Holdco</b> ») depuis 2012. Auparavant, il a agi à titre de chef de la direction et d'administrateur de Trisura International Holdco de 2006 à 2012. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance. Il a été chef de la direction de Platinum Underwriters Holdings Ltd., fournisseur de produits de réassurance dommages et maritime inscrit à la cote du New York Stock Exchange, et de London Reinsurance Group Inc., souscripteur de réassurance et de récession sur les marchés de l'assurance IARD. À l'heure actuelle, M. Morrison est membre d'un certain nombre de conseils de sociétés d'assurance IARD et d'assurance vie et de leurs filiales, y compris Trisura International Holdco, Aetna Life &amp; Casualty (Bermuda) Limited, Redbridge Holdings Company Limited, Weston Insurance Holdings Corporation, Aspen Bermuda Limited, Swan Group Holdings, Multi Strat Holdings et diverses filiales internationales de Brookfield Asset Management. M. Morrison est actuaire titulaire de la Society of Actuaries (retraité) et est membre actif d'un certain nombre de comités d'audit et de gestion du risque.</p>				
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
	Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 4 sur 4</li> </ul>	Trisura Group Ltd.	2017 à ce jour	
	Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé				
	Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionnariat <sup>(1)</sup>
	2018	17 400	—	17 400	16 octobre 2023

<p><b>George E. Myhal</b> Âge : 62 ans Administrateur depuis : 2018 Président du conseil (Indépendant) <sup>(2)</sup> <b>Lieu de résidence :</b> Toronto (Ontario) Canada <b>Fonctions principales :</b> Président et chef de la direction de Windermere Investment Corp.</p>	<p>M. Myhal est président et chef de la direction de Windermere Investment Corp., société d'investissement fermée qui évolue dans le domaine des marchés financiers, de l'immobilier et du capital d'investissement privé. Auparavant, il a travaillé pendant 37 ans dans divers postes auprès de Brookfield Asset Management, des membres de son groupe et d'entreprises connexes. M. Myhal a été président et chef de la direction de Partners Value Investments de 2015 à 2018. Il a agi à titre d'associé directeur principal de Brookfield de 2001 à 2014 ainsi que de président et chef de la direction de Trilon Financial Corporation de 1992 à 2001. M. Myhal a siégé aux conseils de nombreuses sociétés ouvertes et possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers, dont l'assurance, les services bancaires, la gestion d'actifs et les marchés financiers. Il a obtenu le titre de comptable agréé en 1981 et est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Toronto. M. Myhal a été décoré de l'Ordre du Canada en 2017.</p>				
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
	<p>Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul> <p>Comité de gouvernance et de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul>	<p>Trisura Group Ltd.</p> <p>Eurobank Ergasias SA</p> <p>Global Champions Split Corp.</p> <p>Global Resource Champions Split Corp.</p> <p>Partners Value Split Corp.</p> <p>Partners Value Investments Inc./LP</p>	<p>2018 à ce jour</p> <p>2016 à ce jour</p> <p>2016 – 2018</p> <p>2016 – 2018</p> <p>2016 – 2018</p> <p>2015 – 2018</p>		
	<p>Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé</p>				
	Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionariat <sup>(1)</sup>
2018	29 299	1 442	30 741	10 mai 2023	
<p><b>Robert Taylor</b> Âge : 72 ans Administrateur depuis : 2018 (Indépendant) <sup>(2)</sup> <b>Lieu de résidence :</b> Oakville (Ontario) Canada <b>Fonctions principales :</b> Retraité (ancien président du conseil et administrateur de Compagnie d'assurance Trisura Garantie (« CATG »))</p>	<p>M. Taylor a exercé les fonctions de président du conseil et d'administrateur de CATG de 2013 à 2017. En tant que cofondateur de CATG, M. Taylor a occupé le poste de chef de la direction de la société de sa fondation, en 2006, jusqu'en 2012. De 2002 à 2005, il a agi comme conseiller en gestion auprès de la Compagnie d'Assurance London Garantie, assureur spécialisé en assurance-responsabilité, pour aider à la conversion des activités par suite de sa vente à The St. Paul Companies. Auparavant, M. Taylor occupait le poste de président et chef de la direction de la Compagnie d'Assurance London Garantie. Il a assuré diverses fonctions d'intendance pour le diocèse anglican de Niagara, notamment en tant que membre de son conseil consultatif des finances et du comité chargé du budget, de même que président du conseil de son comité d'assurance. M. Taylor a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McMaster en 1976 et un baccalauréat en sciences appliquées en génie chimique de l'Université de Waterloo en 1970.</p>				
	Membre du conseil/de comités de Trisura		Membre du conseil de sociétés ouvertes au cours des cinq dernières années		
	<p>Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul> <p>Comité d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul> <p>Comité de gestion du risque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul> <p>Comité de gouvernance et de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux réunions en 2018 : 2 sur 2</li> </ul>	<p>Trisura Group Ltd.</p>	<p>2018 à ce jour</p>		
	<p>Nombre d'actions ordinaires et d'unités d'actions différées (UAD) détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé</p>				
	Année	Actions ordinaires	UAD	Nombre d'actions et d'UAD	Date prévue pour la conformité aux lignes directrices en matière d'actionariat <sup>(1)</sup>
2018	66 435	2 812	69 247	10 mai 2023	

- 
- (1) Les administrateurs qui ne sont pas également des employés de la Société ou de ses filiales sont tenus de détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées (« UAD »), dont la valeur totale correspond à au moins trois fois les honoraires annuels de l'administrateur (au sens qui est donné à ce terme ci-après). Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à compter de la date à laquelle ils se joignent au conseil pour respecter l'exigence minimale en matière d'actionnariat. Se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs — Lignes directrices en matière d'actionnariat des administrateurs ».
  - (2) Le terme « indépendant » se rapporte à la détermination par le conseil de l'indépendance d'un candidat à un poste d'administrateur aux termes du paragraphe 1.2 du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*.

### **3. Nomination d'un auditeur externe**

Sur la recommandation du comité d'audit du conseil (le « **comité d'audit** »), le conseil propose de renouveler le mandat de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« **Deloitte** ») comme auditeur externe de la Société pour qu'il demeure en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et d'autoriser le conseil à fixer sa rémunération. Deloitte agit à titre d'auditeur externe de Trisura de façon continue depuis la constitution de la Société en janvier 2017.

L'information sur la rémunération versée à Deloitte pour les services fournis à la Société en 2018 figure dans la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 datée du 29 mars 2019, à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit — Auditeur externe et honoraires et services liés à l'audit », pouvant être consultée sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société doit être approuvée par la majorité des voix exprimées par les actionnaires qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée.

#### ***Recommandation du conseil; vote des procurations***

**Sur l'avis du comité d'audit, le conseil recommande aux actionnaires de voter EN FAVEUR de la nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société et de l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération versée à l'auditeur externe.**

**En l'absence d'instructions de vote, les procurations reçues par la direction seront exercées EN FAVEUR de la nomination de Deloitte comme auditeur externe de la Société et de l'autorisation donnée au conseil de fixer la rémunération versée à l'auditeur externe.**

## **GOVERNANCE**

### ***Énoncé sur la gouvernance***

Les politiques et pratiques en matière de gouvernance de la Société sont examinées régulièrement par le conseil et mises à jour s'il est jugé nécessaire ou souhaitable de le faire. Les pratiques de gouvernance de Trisura concordent avec les lignes directrices en matière de gouvernance adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la TSX. Le texte qui suit est une description des pratiques en matière de gouvernance de Trisura.

#### ***Conseil d'administration***

À l'heure actuelle, le conseil est composé de six administrateurs. Les administrateurs sont élus par les actionnaires à chaque assemblée annuelle des actionnaires, et tous les administrateurs demeurent en fonction pour un mandat qui prend fin à la clôture de la prochaine assemblée annuelle ou au moment de l'élection ou de la nomination de leurs remplaçants respectifs. Les candidats pour élection par les actionnaires sont choisis par le comité de gouvernance et de rémunération du conseil (le « **comité de gouvernance** »).

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ».

#### *Dispositions relatives au préavis*

Les règlements administratifs de la Société incluent certaines dispositions relatives au préavis (les « **dispositions relatives au préavis** »); ils peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les dispositions relatives au préavis exigent qu'un préavis soit remis à la Société dans les cas où la candidature d'une personne est proposée aux fins d'élection au conseil par les porteurs des actions ordinaires (ou de toute autre action conférant alors un droit de vote), à l'exception d'une « proposition » faite conformément aux dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** ») ou d'une demande de la part des actionnaires présentée conformément aux dispositions de la LSAO.

Les dispositions relatives au préavis fixent les délais dans lesquels les actionnaires doivent remettre un avis des mises en candidature à un poste d'administrateur à la Société avant toute assemblée des actionnaires. Dans le cas d'une assemblée annuelle des actionnaires, l'avis doit être remis non moins de 30 jours avant la date de l'assemblée annuelle. Si l'assemblée annuelle doit avoir lieu à une date qui tombe moins de 50 jours après la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée annuelle a été faite, l'avis peut être remis au plus tard à la fermeture des bureaux le 10<sup>e</sup> jour suivant la date de l'avis. Dans le cas d'une assemblée extraordinaire des actionnaires (qui n'est pas également une assemblée annuelle), l'avis doit être remis à la Société au plus tard à la fermeture des bureaux le 15<sup>e</sup> jour suivant la date à laquelle la première annonce publique de la date de l'assemblée extraordinaire est faite.

Les dispositions relatives au préavis exigent également que les actionnaires qui présentent des candidats à un poste d'administrateur fournissent avec leur préavis certains renseignements importants au sujet d'eux-mêmes et de leurs candidats.

Le président de l'assemblée décide si une mise en candidature a été faite conformément à la procédure susmentionnée dans les dispositions relatives au préavis.

Le conseil peut, à son seul gré, renoncer à toute exigence prévue dans les dispositions relatives au préavis.

#### *Mandat du conseil*

Le conseil est chargé de superviser la gestion des activités et des affaires internes de Trisura directement et par l'intermédiaire de trois comités permanents : le comité d'audit, le comité de gouvernance et le comité de gestion du risque (au sens qui est donné à ce terme ci-après) (collectivement, les « **comités** »). Les responsabilités respectives du conseil et de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont passées en revue et approuvées tous les ans par le conseil. La charte du conseil d'administration se trouve à l'annexe A de la présente circulaire.

Le conseil est responsable de ce qui suit :

- superviser le processus de planification stratégique à long terme de la Société et examiner et approuver son plan d'affaires;
- examiner les principales initiatives stratégiques afin d'établir si les mesures proposées par la direction correspondent aux objectifs d'entreprise à long terme de la Société et à ceux des actionnaires;
- nommer le chef de la direction de la Société, superviser la sélection des autres membres de la haute direction et examiner la planification de la relève;
- évaluer le rendement des membres de la direction selon les plans d'affaires approuvés;
- examiner et approuver les rapports préparés à l'intention des actionnaires, notamment les états financiers annuels et intermédiaires;

- superviser l'approche de la direction concernant la gestion de l'incidence des principaux risques auxquels la Société est confrontée;
- favoriser une bonne gouvernance d'entreprise;
- protéger la participation des actionnaires grâce à l'utilisation optimale des ressources en capital de la Société.

#### *Administrateurs indépendants*

Quatre des six administrateurs du conseil, dans sa forme actuelle, sont considérés comme « indépendants » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. M. Morrison n'est pas considéré comme « indépendant », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en raison de son poste antérieur de président et chef de la direction de Trisura. M. Clare n'est pas considéré comme « indépendant », au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, en raison de son poste de président et chef de la direction de Trisura. Le conseil sonde ses administrateurs une fois par année afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour évaluer leur indépendance. Le conseil détermine lesquels des administrateurs au sein du conseil sont considérés comme indépendants en fonction des recommandations formulées par son comité de gouvernance, qui évalue l'indépendance des administrateurs selon les lignes directrices prescrites dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les administrateurs indépendants tiennent des réunions à huis clos à chaque réunion du conseil et de ses comités, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants n'assistent pas, et ils ont l'occasion, à leur gré, de tenir des assemblées ponctuelles auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants n'assistent pas. En 2018, il y a eu quatre rencontres privées des administrateurs indépendants. Chaque comité est composé en totalité d'administrateurs indépendants.

#### *Renouvellement du conseil*

Le comité de gouvernance examine régulièrement la composition du conseil en fonction des critères et des exigences en matière de compétences approuvés par les administrateurs et recommande des modifications appropriées concernant le renouvellement des membres du conseil. Le comité de gouvernance n'est pas favorable à l'imposition d'un âge obligatoire pour la retraite, d'une limite à la durée du mandat des administrateurs ou d'autres mécanismes obligatoires de renouvellement du conseil, puisqu'il est d'avis que ces politiques sont trop contraignantes; par conséquent, la Société ne prévoit aucune limite à la durée des mandats ni d'autres mécanismes pour obliger le renouvellement du conseil. Le comité de gouvernance estime que l'ajout de temps à autre de nouvelles voix au conseil pourrait aider Trisura à s'adapter à un environnement commercial en transformation, et le renouvellement du conseil continuera d'être pris en compte dans l'avenir.

#### *Descriptions de poste*

Le conseil a adopté une description de poste écrite pour le président du conseil (le « **président** »), qui décrit les responsabilités clés du président, y compris, selon le cas, les tâches relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil, à la présidence du conseil et des assemblées des actionnaires et aux communications avec les actionnaires et les autorités de réglementation. Le conseil a aussi adopté une description de poste écrite pour chacun des présidents de comité qui décrit les responsabilités clés du président du comité, y compris les tâches relatives à l'établissement de l'ordre du jour des réunions du conseil, à la présidence des réunions de comité et aux travaux avec le comité respectif et les membres de la direction pour s'assurer, dans la mesure du possible, du bon fonctionnement du comité.

Le conseil a également adopté des descriptions de poste écrites pour le chef des finances qui décrivent les responsabilités clés du chef des finances. Les fonctions principales du chef des finances sont de donner une direction aux activités et aux affaires internes de la Société, de mener la mise en œuvre des résolutions et des politiques du conseil, de superviser la gestion quotidienne et de communiquer avec les actionnaires et les autorités de réglementation.

### *Orientation et formation continue des administrateurs*

Le comité de gouvernance a mis en place un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs dans le cadre duquel un nouvel administrateur rencontre le président du conseil et les membres de la haute direction de Trisura. Un nouvel administrateur bénéficie d'une orientation et d'une formation complète concernant la nature et l'exploitation de la Société et de ses activités, le rôle du conseil et de ses comités et l'apport attendu de chaque administrateur. Le comité de gouvernance est chargé de coordonner les programmes de perfectionnement pour les administrateurs qui restent en place pour leur permettre de conserver ou de perfectionner leurs compétences et leurs aptitudes à titre d'administrateur et de maintenir à jour leur connaissance et leur compréhension de la Société et de ses activités.

En outre, la Société offre des activités de formation continue aux administrateurs. Lors de chaque réunion régulière du conseil, une période est réservée pour des présentations sur les divers domaines d'activités de Trisura données par des responsables de l'activité en question ou des personnes qui possèdent une bonne connaissance de celle-ci. S'il y a lieu, des présentations sont aussi prévues sur les nouveautés ou les tendances concernant la gouvernance ou les obligations fiduciaires des administrateurs.

Lorsqu'un administrateur a un intérêt important dans une question que notre conseil ou un comité auquel il siège doit examiner, il peut être tenu de se retirer de la réunion pendant que se déroulent les discussions et le vote sur la question. Les administrateurs sont également tenus de se conformer aux dispositions pertinentes de la LSAO concernant les conflits d'intérêts.

### *Engagement des administrateurs et administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils*

Le comité de gouvernance surveille les tâches auxquelles chaque administrateur consacre du temps et de l'attention en dehors de ses fonctions d'administrateur du conseil. Cette surveillance consiste notamment à revoir le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur siège afin de s'assurer qu'aucun administrateur ne doive consacrer trop de temps à d'autres sociétés ouvertes, ce qui pourrait réduire sa capacité à s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités de surveillance à titre de membre du conseil. Le comité de gouvernance surveille également les membres du conseil et des comités qui siègent ensemble à d'autres conseils parmi tous les administrateurs. Cette situation se produit lorsque deux administrateurs d'une société siègent ensemble au conseil d'une autre société. Cette situation se produit également lorsque deux administrateurs siègent ensemble à un autre conseil et qu'ils sont aussi membres du même comité, dans chacun des cas, à l'exception des filiales de la Société. À l'heure actuelle, aucun des candidats à un poste d'administrateur ne siège avec un autre administrateur à d'autres conseils.

### *Évaluation du conseil, des comités et de chacun des administrateurs*

Le comité de gouvernance est chargé, avec le président du conseil, d'élaborer et de mettre en œuvre des procédures afin d'évaluer l'efficacité du conseil, de ses comités et de l'apport de chacun des membres du conseil. Le comité de gouvernance prend également des mesures raisonnables pour évaluer annuellement le rendement et l'efficacité des administrateurs qui siègent au conseil, à ses comités, de chacun des membres, du président du conseil et des présidents de comité. L'évaluation traite notamment de l'indépendance de chaque administrateur, des compétences générales de chacun des administrateurs et du conseil en général, ainsi que des compétences financières de chaque administrateur. Le conseil reçoit et examine les recommandations du comité de gouvernance en ce qui concerne les résultats de l'évaluation du rendement et de l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun des membres. L'évaluation annuelle de chaque administrateur comprend également un examen par les pairs fait par les membres du conseil.

## *Diversité*

En février 2019, Trisura a instauré une politique officielle en matière de diversité à l'égard du conseil qui concerne la diversité des genres et d'autres formes de diversité au sein du conseil. Les objectifs de la politique sont les suivants :

- Les nominations au conseil seront fondées sur le mérite et tiendront dûment compte des avantages que présente la diversité pour le conseil, de sorte que chaque candidat possède les compétences, les connaissances et l'expérience voulues pour exercer efficacement ses fonctions comme administrateur;
- Dans le processus d'identification et de sélection des administrateurs, la diversité au sein du conseil, y compris la présence des femmes au conseil, influencera la planification de la relève et sera un critère de sélection et de mise en candidature de nouveaux candidats pour l'élection au conseil.

Il incombe au comité de gouvernance de mettre en place la politique en matière de diversité au conseil, de faire le suivi des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et de recommander au conseil les changements nécessaires devant être apportés à la politique.

À l'heure actuelle, aucune femme n'est membre du conseil et une femme est membre de la haute direction de la Société.

## *Comités du conseil*

Chaque comité permanent du conseil – le comité d'audit, le comité de gouvernance et le comité de gestion du risque – est composé en totalité d'administrateurs indépendants. Les responsabilités respectives de chaque comité sont énoncées dans des chartes écrites, qui sont examinées et approuvées annuellement par le conseil.

### *Comité d'audit*

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs, qui sont tous des administrateurs indépendants et des personnes ayant des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur les comités d'audit* (le « **Règlement 52-110** »). En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, le comité d'audit était composé de MM. Gallagher (président du comité d'audit), Hedges et Taylor. Chacun des membres du comité d'audit doit avoir une bonne compréhension des principes comptables utilisés pour la préparation des états financiers et une expérience variée quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une bonne compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la présentation de l'information financière. Pour obtenir plus de renseignements sur la formation et l'expérience pertinentes des membres du comité d'audit, se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Élection des administrateurs ».

Le comité d'audit est responsable de ce qui suit : (i) surveiller les systèmes et les procédures d'information financière ainsi que les contrôles internes connexes de la Société, et le rendement des auditeurs de la Société; (ii) examiner certains documents d'information émis à l'intention du public, avant leur approbation par la totalité des membres du conseil et leur diffusion auprès du public, notamment les états financiers et les rapports de gestion trimestriels et annuels de la Société; (iii) recommander un auditeur aux fins de la nomination de l'auditeur externe, et approuver l'exécution par l'auditeur externe de tout mandat autre que d'audit; (iv) contrôler l'exposition au risque financier et non financier ainsi que les étapes suivies pour surveiller et contrôler ces expositions au risque, et (v) examiner annuellement les lignes directrices qui s'appliquent aux activités de trésorerie et de gestion du risque de la Société et superviser l'ensemble des activités de gestion du risque de la Société. Le comité d'audit se réunit régulièrement dans le cadre de rencontres privées avec les auditeurs de la Société, en l'absence de la direction, pour examiner certains points approuvés et en discuter. En 2018, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

En plus d'être des administrateurs indépendants selon les critères précisés ci-dessus, tous les membres du comité d'audit doivent répondre à un critère d'indépendance supplémentaire prévu par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, à savoir que la seule rémunération qu'eux ou leurs cabinets recevront de la Société, directement ou indirectement, sera leurs jetons de présence. Par ailleurs, le comité d'audit exige que tous les administrateurs

mentionnent toute forme de lien avec un auditeur actuel ou antérieur de la Société, afin qu'il puisse évaluer si ce lien a une incidence sur l'indépendance de l'administrateur.

D'autres renseignements sur le comité d'audit figurent à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle, qui peut être consultée à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### *Comité de gouvernance*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, le comité de gouvernance était composé de MM. Myhal (président du comité de gouvernance), Taylor et Gallagher, qui sont tous indépendants au sens du Règlement 52-110, et ils sont chargés d'examiner, de superviser et d'évaluer les politiques de gouvernance, de rémunération et de mises en candidature de la Société. Les membres du comité de gouvernance possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour favoriser la prise de décisions par le comité sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques en matière de rémunération. Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour — Élection des administrateurs — Candidats aux postes d'administrateur » pour obtenir une description des qualifications professionnelles de chaque membre du comité de gouvernance.

Il incombe au comité de gouvernance, en collaboration avec le président du conseil, d'évaluer de temps à autre la taille et la composition du conseil et de ses comités, d'examiner l'efficacité des activités du conseil et ses relations avec la direction, d'évaluer le rendement du conseil, de ses comités et de ses administrateurs à titre individuel, de revoir l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance de la Société et d'examiner la rémunération des administrateurs, puis de faire des recommandations à cet effet. En 2018, le comité de gouvernance s'est réuni à quatre reprises.

Le conseil dispose des procédures en bonne et due forme pour évaluer son rendement, celui de ses comités et celui des administrateurs à titre individuel. Le comité de gouvernance examine chaque année le rendement du conseil, de ses comités et l'apport individuel des administrateurs.

Le comité de gouvernance est également responsable de l'examen des états de service des candidats aux postes d'administrateur du conseil et de la recommandation des candidats, ce qui comprend les candidats qui sont proposés aux postes d'administrateur à l'assemblée. Les candidats sont évalués en fonction des critères déterminés par le conseil afin de s'assurer que le conseil dispose de la combinaison appropriée de talents, de qualités, de compétences, de diversité, de visions et d'autres exigences qui sont nécessaires pour favoriser une saine gouvernance d'entreprise et un conseil d'administration efficace.

Le comité de gouvernance examine, au moins une fois l'an, la composition des comités du conseil afin de s'assurer que celle-ci est conforme aux différentes lignes directrices applicables en matière de gouvernance, que la charge de travail est répartie équitablement entre les administrateurs indépendants et que les personnes qui siègent au comité changent comme il convient. Le comité de gouvernance consulte ainsi le président et présente des recommandations au conseil, qui nomme les membres du comité.

Il incombe également au comité de gouvernance d'évaluer la planification des ressources en personnel de direction et de faire rapport au conseil à cet effet. La planification des ressources en personnel de direction comprend la planification de la relève et les nominations proposées quant aux membres de la haute direction, la description de tâches et les objectifs annuels des membres de la haute direction, la définition des modalités de rémunération des membres de la haute direction dans l'ensemble, y compris une évaluation des risques associés aux régimes de rémunération, de même que la détermination des niveaux de rémunération du chef de la direction et des autres membres de la haute direction. Le comité de gouvernance examine également le rendement des membres de la haute direction par rapport à des objectifs écrits et présente un rapport de son examen.

#### *Comité de gestion du risque*

En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, le comité de gestion du risque du conseil (le « **comité de gestion du risque** ») était composé de MM. Hedges (président du comité de gestion du risque), Gallagher et Taylor, qui sont tous indépendants au sens du Règlement 52-110, et ils sont chargés de superviser les infrastructures de gestion du risque

et les investissements de Trisura. Le comité de gestion du risque se rencontre chaque trimestre pour examiner les procédures de gestion des risques d'ordre financier, les niveaux de capital, le plan ainsi que les stratégies d'investissement du portefeuille de la Société. Il incombe au comité de gestion du risque de passer en revue et d'approuver les objectifs et les besoins financiers que la direction recommande, dont la répartition de l'actif, la tolérance au risque, l'horizon de placement et la suffisance du capital. En outre, le comité de gestion du risque supervise la fonction d'investissement interne de la Société et est chargé, entre autres choses, de la sélection et du choix du chef de la gestion du risque et du chef des investissements de Trisura.

### ***Code de conduite et de déontologie***

Le conseil a adopté un code de conduite et de déontologie écrit (le « **code de conduite** ») visant à encourager et à promouvoir une culture d'éthique commerciale parmi les administrateurs, la direction, les employés et les consultants de la Société. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés de la Société doivent consigner par écrit qu'ils connaissent le code et qu'ils acceptent de s'y conformer lors de leur entrée en fonction au sein de la Société. Tous les administrateurs, membres de la direction et employés de la Société sont tenus de réitérer cette déclaration chaque année. Un exemplaire du code de conduite peut être consulté sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## **RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS**

### ***Aperçu***

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'examiner et d'approuver les arrangements en matière de rémunération des administrateurs et toute modification de ces arrangements.

Le comité de gouvernance établit les arrangements en matière de rémunération pour chaque administrateur qui n'est pas un employé de la Société ou d'un des membres de son groupe. Le programme de rémunération des administrateurs est conçu pour recruter et maintenir en poste les personnes les plus compétentes afin de siéger au conseil. Les administrateurs non employés reçoivent des honoraires annuels (les « **honoraires annuels** ») de 50 000 \$ et les présidents du comité d'audit, du comité de gouvernance et du comité de gestion du risque reçoivent des honoraires annuels supplémentaires de 10 000 \$. Les administrateurs sont tenus de recevoir une certaine partie de leurs honoraires annuels en UAD, comme il est décrit à la rubrique « — Lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs » ci-après. La Société a adopté un régime d'UAD à l'intention des administrateurs non employés qui prévoit l'attribution d'UAD aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ou des membres de son groupe. Les UAD sont des attributions qui donnent aux participants le droit de recevoir, après la cessation de leurs fonctions à titre d'administrateur, un montant en espèces correspondant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Les droits rattachés aux UAD sont acquis immédiatement et ceux-ci donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires. En outre, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité de leur rémunération sous forme d'UAD.

Les frais raisonnables engagés par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions leur sont remboursés. En outre, les administrateurs sont autorisés à recevoir une rémunération pour les services rendus à la Société à tout autre titre, sauf pour les services rendus en tant qu'administrateurs d'une de ses filiales. Les administrateurs qui sont des employés ou reçoivent un salaire de la Société ou de ses filiales ne sont pas admissibles à recevoir une rémunération à titre d'administrateurs, mais ils ont droit au remboursement des frais raisonnables qu'ils ont engagés dans le cadre de leurs fonctions.

### ***Lignes directrices en matière d'actionariat des administrateurs***

Les administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société ou de ses filiales sont assujettis à des exigences en matière d'actionariat. Trisura exige que chacun de ces administrateurs détienne des actions ordinaires ou des UAD, dont la valeur totale correspond au moins à trois fois leurs honoraires annuels, tels qu'ils sont déterminés par le conseil de temps à autre. Les administrateurs doivent respecter cette condition d'actionariat minimal dans les cinq ans suivant leur entrée en fonction au sein du conseil. Les administrateurs reçoivent la moitié de leurs jetons de présence annuels sous forme d'unités d'actions différées, et ce jusqu'à ce qu'ils aient respecté la condition

d'actionnariat minimal. Par la suite, tous les administrateurs indépendants reçoivent au moins le quart de leurs jetons de présence annuels sous forme d'UAD.

#### *Propriété d'actions par les administrateurs*

Le tableau suivant présente le nombre total d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les six candidats proposés pour élection aux postes d'administrateur au conseil à l'assemblée.

<u>Avoirs au 1<sup>er</sup> avril 2019</u>	<u>Actions ordinaires</u>	<u>UAD</u>	<u>Nombre total d'actions et d'UAD</u>
Total	188 134	11 261	199 395

#### *Rémunération des administrateurs en 2018*

Le tableau suivant présente l'information sur la rémunération reçue par les administrateurs de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

<u>Nom</u>	<u>Poste au sein du conseil</u>	<u>Honoraires gagnés en espèces</u>	<u>Attributions fondées sur des actions (UAD)</u>	<u>Toute autre rémunération</u>	<u>Rémunération totale</u>
Paul Gallagher	Président du comité d'audit	15 000 \$	60 000 \$	–	75 000 \$
Barton Hedges	Président du comité de gestion du risque	–	70 000 \$ <sup>(2)</sup>	–	70 000 \$
George Myhal <sup>(1)</sup>	Président du conseil et président du comité de gouvernance	–	38 571 \$ <sup>(2)</sup>	–	38 571 \$
Greg Morrison		13 928 \$	–	–	13 928 \$
Robert Taylor <sup>(1)</sup>		20 000 \$	75 000 \$	–	95 000 \$

(1) Les montants indiqués pour MM. Myhal et Taylor sont établis en fonction de la tranche au prorata des honoraires annuels reçus depuis leur nomination en tant qu'administrateurs de la Société le 10 mai 2018.

(2) L'administrateur a choisi de recevoir l'intégralité de sa rémunération pour 2018 sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD correspondra au cours de clôture d'une action ordinaire à la date de règlement de l'UAD.

David Clare, président et chef de la direction de Trisura, n'a touché aucune rémunération en qualité d'administrateur de la Société. Se reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction — Tableau sommaire de la rémunération » pour la rémunération de M. Clare à titre de président et chef de la direction.

Le tableau suivant présente l'information sur les UAD en circulation au 31 décembre 2018.

<b>Nom</b>	<b>Nombre d'UAD dont les droits n'ont pas été acquis</b>	<b>Valeur marchande des UAD dont les droits n'ont pas été acquis</b>	<b>Valeur marchande des UAD dont les droits n'ont pas été payés<sup>(1)</sup></b>
Paul Gallagher	–	–	89 079 \$
Barton Hedges	–	–	93 803 \$
George Myhal	–	–	37 636 \$
Greg Morrison	–	–	–
Robert Taylor	–	–	73 393 \$

(1) La valeur marchande est établie en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 décembre 2018, soit 26,10 \$.

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

### *Aperçu*

Le texte qui suit décrit la structure, les programmes et les éléments importants liés à la rémunération des membres de la haute direction visés de la Société (les « **membres de la haute direction visés** »), au sens qui est donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières pertinentes, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. En 2018, les membres de la haute direction visés de la Société étaient les suivants :

- David Clare, président et chef de la direction de la Société;
- Greg Morrison, ancien président et chef de la direction de la Société (2017 – 2018);
- Jimmy Doyle, chef des finances et chef de la gestion du risque de la Société et président et chef de la direction de Trisura International Insurance Ltd. (« **Trisura International Insurance** »), filiale d'exploitation de la Société;
- Michael George, président et chef de la direction de CATG, filiale d'exploitation de la Société;
- Michael Beasley, président et chef de la direction de Trisura Specialty Insurance Company (« **Trisura Specialty** »), filiale d'exploitation de la Société;
- Eileen Sweeney, vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty.

### *Analyse de la rémunération*

#### *Aperçu*

Le comité de gouvernance, en collaboration avec le chef de la direction, est chargé de la mise en œuvre, de l'examen et de la surveillance des politiques de rémunération de la Société et de la rémunération des membres de la haute direction visés. Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Trisura est conçu pour recruter, maintenir en poste et motiver des membres de la haute direction hautement qualifiés tout en rapprochant les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Le chef de la direction présente chaque année au comité de gouvernance ses recommandations relatives à la rémunération des hauts dirigeants visés, compte tenu du rendement de chacun d'eux au cours de l'exercice et du rendement de la Société. Le comité de gouvernance examine les recommandations du chef de la direction afin de décider s'il souhaite faire une recommandation au conseil concernant la rémunération des hauts dirigeants ou s'il

recommande de modifier leur rémunération. En outre, le comité de gouvernance examine annuellement la rémunération du chef de la direction et fait des recommandations au conseil à ce propos.

### *Risque lié à la rémunération*

Au cours de son examen annuel des politiques et pratiques de rémunération de la Société, le comité de gouvernance veille à ce que le régime de rémunération des hauts dirigeants procure un équilibre convenable des risques et des récompenses, compatible avec le profil de risque de la Société. Le comité de gouvernance veille également à ce que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs de la part de l'équipe de direction. Le régime d'options d'achat d'actions (au sens donné à ce terme ci-après) est conçu en fonction du rendement à long terme de la Société, de façon à décourager les hauts dirigeants de la prise de risques excessive qui engendrerait un rendement à court terme non durable. (Se reporter à la rubrique « — Principaux éléments de la rémunération — Régime d'options d'achat d'actions ».)

Dans le cadre de ses décisions concernant la rémunération pour 2018, le conseil a pris en compte la possibilité d'adopter une politique de récupération relative aux primes annuelles, aux options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et de toute autre rémunération incitative à l'intention des hauts dirigeants, qui peut être enclenchée si un haut dirigeant commet une faute qui entraîne la nécessité de retraiter les états financiers de la Société, dans le cas où cette personne a reçu une attribution calculée en fonction de la réalisation de ces états financiers. La Société n'a pas encore adopté une telle politique.

Tous les administrateurs, dirigeants et employés de la Société sont assujettis à la politique en matière de délit d'initié qui figure dans le code de conduite, qui interdit à quiconque de négocier des titres de la Société alors qu'il est en possession de renseignements importants non divulgués sur la Société. Aux termes du code de conduite, il est aussi interdit à ces personnes de conclure certains types d'opérations de couverture sur les titres de la Société, telles que les ventes à découvert et les options de vente. De plus, le code de conduite interdit les opérations sur les titres de la Société, y compris l'exercice d'options en échange d'un paiement en espèces, au cours de périodes d'interdictions des opérations prévues. Trisura exige également que tous les membres de la haute direction et les administrateurs fassent préalablement approuver leurs opérations sur les titres de la Société.

### ***Principaux éléments de la rémunération***

La rémunération des membres de la haute direction visés comporte trois principaux éléments : (i) le salaire de base (ii) les primes annuelles et (iii) les options accordées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Les avantages indirects et personnels ne constituent pas un élément important de la rémunération des membres de la haute direction visés.

#### *Salaires de base*

Un des principaux éléments du programme de rémunération de la Société est le salaire de base. Le salaire de base d'un membre de la haute direction visé est établi en fonction de l'étendue de ses responsabilités et de son expérience antérieure pertinente, tout en tenant compte de la rémunération versée par les concurrents et de la demande globale du marché pour ces hauts dirigeants au moment de l'embauche. Pour obtenir les salaires de base reçus par les membres de la haute direction visés en 2018, se reporter à la rubrique « — Tableau sommaire de la rémunération ».

Les salaires de base sont examinés annuellement et augmentés au mérite en fonction de l'atteinte ou du dépassement par le haut dirigeant de ses objectifs individuels et des objectifs de la Société. De plus, les salaires de base peuvent être rajustés tout au long de l'exercice pour refléter des promotions ou d'autres changements dans l'étendue des fonctions ou responsabilités d'un haut dirigeant de même que pour conserver la capacité concurrentielle de la Société sur le marché.

#### *Primes annuelles*

Les primes annuelles sont conçues pour motiver les hauts dirigeants à atteindre les objectifs d'affaires en général et les cibles de rendement financier annuelles de la Société en particulier.

MM. Clare, Doyle, Beasley ainsi que M<sup>me</sup> Sweeney participent au régime de primes de la Société, qui offre une prime annuelle en fonction de l'atteinte des objectifs individuels et des objectifs de rendement de l'entreprise, qui sont fixés par le conseil au début de chaque année. La moitié d'une prime payable sera versée en espèces au moment de l'attribution, la tranche restante devant être versée sous forme d'options qui seront acquises en portions égales sur une période de cinq ans et viendront à échéance au dixième anniversaire de l'attribution ou, dans le cas de M. Doyle, sous forme d'options fictives. Se reporter aux rubriques « — Régime d'options d'achat d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions » et « — Régime d'options fictives à l'échelle mondiale ».

M. George participe au régime de primes à l'intention du chef de la direction de CATG, qui prévoit une prime annuelle au comptant fondée sur les revenus de souscription annuels de CATG. CATG établit ses objectifs dans le cadre de son processus budgétaire annuel. Pour 2018, M. George était admissible à recevoir une prime annuelle au comptant d'au plus 75 % de son salaire de base.

Pour obtenir les primes annuelles reçues par MM. Morrison, Doyle, George, Beasley et Clare ainsi que M<sup>me</sup> Sweeney en 2018, se reporter à la rubrique « — Tableau sommaire de la rémunération » ci-après.

### *Régime d'options d'achat d'actions*

#### Aperçu

La Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions en date du 22 juin 2017, dans le cadre duquel des attributions d'options permettant l'achat d'actions ordinaires peuvent être réalisées (le « **régime d'options d'achat d'actions** »). Le régime d'options d'achat d'actions prévoit l'émission de 400 000 actions ordinaires, ce qui représente environ 6 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, 238 000 options restaient à attribuer dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 3,6 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, 162 000 options avaient été attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, ce qui représente environ 2,4 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018. Le texte qui suit constitue un résumé des principales modalités du régime d'options d'achat d'actions.

#### Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions

Le conseil établira le prix d'exercice de chaque option au moment de l'octroi, lequel ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le dernier jour de négociation précédant la date d'octroi à la TSX (ou, si les actions ordinaires ne sont pas inscrites à ce moment à la cote de la TSX, à une autre bourse à la cote de laquelle les actions ordinaires sont alors inscrites). Pour les options approuvées pendant une période d'interdiction d'opérations, la date d'octroi réelle ne doit pas se situer moins de six jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations, et le prix d'exercice pour les options correspondra au moins au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi réelle.

Les employés et les membres de la direction de la Société et de ses filiales sont admissibles au régime d'options d'achat d'actions. Les administrateurs qui ne sont pas des employés ne sont pas admissibles au régime d'options d'achat d'actions. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés, ou émises au cours d'une année à des initiés, en vertu du régime d'options d'achat d'actions et d'autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres adoptés à l'occasion, ne peut dépasser dans les deux cas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à une seule personne dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions et d'autres mécanismes de rémunération fondés sur des titres adoptés à l'occasion, ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Tous les octrois d'options doivent être approuvés par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance. Le conseil fixe le calendrier d'acquisition des droits pour chaque octroi d'options, qui est normalement établi à 20 % par année sur cinq ans débutant la première année suivant l'octroi. Le conseil fixe également la période d'échéance pour chaque octroi d'options, laquelle ne doit pas excéder dix ans, sauf si la date d'échéance tombe au cours de la période d'interdiction d'opérations ou peu après, auquel cas la date d'échéance est fixée dix jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit des dispositions à l'égard de l'exercice et de l'annulation d'options à la suite d'un changement de situation d'emploi d'un participant au régime. En général, la totalité des options dont les droits sont acquis doivent être exercées, et la totalité des options dont les droits ne sont pas acquis sont annulées, à la date de cessation d'emploi du participant, sauf dans les cas suivants : s'il est mis fin à l'emploi sans motif valable du fait d'une invalidité ou en raison d'un congé continu lié à une invalidité, les options dont les droits sont acquis doivent être exercées dans les 90 jours suivant la date de cessation d'emploi; dans l'éventualité d'un départ à la retraite, les options dont les droits sont acquis peuvent être exercées jusqu'à la date d'expiration applicable; dans l'éventualité d'un décès, l'acquisition des droits de la totalité des options octroyées est maintenue et celles-ci peuvent être exercées dans les six mois suivant le décès; et dans l'éventualité où il est mis fin à l'emploi du participant sans motif valable ou s'il fait l'objet d'un congédiement déguisé, dans chaque cas, dans les 12 mois suivant un changement de contrôle, toutes les options non acquises sont immédiatement acquises et peuvent être exercées.

### Approbation des actionnaires

Le régime d'options d'achat d'actions renferme une disposition relative aux modifications qui décrit les modifications pouvant être approuvées par le conseil sans l'approbation des actionnaires et celles qui nécessitent l'approbation des actionnaires. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de toute modification qui a pour effet ce qui suit :

- accroître le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions;
- proroger la période au cours de laquelle les options peuvent être exercées après une période d'interdiction d'opérations;
- ramener le prix d'exercice à un niveau inférieur à la valeur de marché d'une action ordinaire à la date d'attribution;
- réduire le prix d'exercice;
- autoriser l'annulation ou une nouvelle émission d'une option;
- prolonger la durée de l'option au-delà de sa date d'expiration;
- permettre le transfert ou la cession d'options autrement qu'à des fins de planification successorale;
- modifier les dispositions de modification;
- élargir les catégories de participants admissibles;
- autoriser l'introduction ou la réintroduction des administrateurs qui ne sont pas des employés en tant que personnes admissibles sur une base discrétionnaire;
- supprimer ou hausser les plafonds relatifs à la participation des initiés;
- toute autre modification exigée par la loi et devant être approuvée par les actionnaires.

L'approbation des actionnaires n'est pas requise à l'égard de toute modification au régime d'options d'achat d'actions d'ordre administratif nécessaire afin d'assurer la conformité du régime aux lois applicables ou de faire bénéficier le régime d'un traitement fiscal favorable, qui porte sur les modalités relatives à l'acquisition des droits, à la cessation d'emploi ou à la résiliation anticipée (sous réserve que la modification n'implique pas une prorogation au-delà de la période d'échéance des options) ou qui introduit ou modifie une possibilité d'exercice sans décaissement permettant de déduire intégralement le nombre des actions ordinaires de la réserve du régime d'options d'achat d'actions. L'approbation des actionnaires est aussi requise pour suspendre le régime d'options d'achat d'actions ou y mettre fin.

### Autres caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions

La Société ne fournit pas d'aide financière aux participants pour faciliter l'achat d'actions ordinaires émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Les options attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions ne peuvent pas être transférées ou cédées autrement que par testament ou en vertu des lois en matière de succession et de distribution successorale.

Le conseil, sur la recommandation du comité de gouvernance, doit approuver toutes les attributions en options. Le comité de gouvernance recommandera une attribution d'options qui concerne le chef de la direction de Trisura. Toutes les autres attributions en options sont recommandées par le chef de la direction au comité de gouvernance.

Le taux d'absorption annuel de la Société, qui représente le nombre d'options octroyées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice s'établissait à 1,5 % en 2017 et à 1,1 % en 2018.

#### *Régime d'options fictives à l'échelle mondiale*

La Société a adopté un régime d'options fictives à l'échelle mondiale en date du 22 juin 2017 (le « **régime d'options fictives** ») à l'intention des dirigeants ou des employés de la Société et de ses filiales qui résident à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, qui prévoit l'émission de droits permettant de recevoir des paiements au comptant correspondants à la hausse de valeur des actions ordinaires à compter de la date de l'attribution jusqu'à la date d'exercice de l'option. Les modalités du régime d'options fictives pour ce qui est de l'acquisition, de la date d'échéance et des incidences d'une cessation d'emploi pour un participant au régime sont essentiellement les mêmes que les modalités du régime d'options d'achat dont il est question à la rubrique « Régime d'options d'achat d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions ». Aucun membre de la haute direction visé n'est admissible à recevoir des attributions dans le cadre du régime d'options fictives, à l'exception de MM. Doyle et Morrison.

#### *Attribution d'options*

Le tableau suivant présente l'information sur les attributions d'options réalisées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, des dirigeants ou des autres employés de Trisura et de ses filiales au cours de 2018.

<u>Poste</u>	<u>Nombre d'options attribuées</u>	<u>Date de l'attribution</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Date d'expiration</u>
Dirigeants	75 000	16 novembre 2018	25,6623 \$	16 novembre 2028
Autres employés	—	—	—	—

## Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau suivant présente l'information sur la rémunération versée ou attribuée aux membres de la haute direction visés ou gagnée par ceux-ci au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Nom et fonctions principales	Exercice	Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres (Prime)				Rémunération totale
		Salaire	Attributions fondées sur des options <sup>(1)</sup>	Régimes incitatifs annuels <sup>(2)</sup>	Toute autre rémunération	
David Clare Président et chef de la direction de la Société	2018 :	156 658 \$	705 750 \$	150 000 \$	—	1 012 408 \$
	2017 :	—	—	—	—	—
Greg Morrison Ancien président et chef de la direction de la Société	2018 :	255 590 \$ <sup>(3)</sup>	—	453 495 \$ <sup>(3)</sup>	—	709 085 \$
	2017 :	314 000 \$ <sup>(3)</sup>	753 000 \$	251 000 \$ <sup>(3)</sup>	—	1 318 000 \$
Jimmy Doyle Chef des finances et chef de la gestion du risque de la Société et président et chef de la direction de Trisura International Insurance <sup>(4)</sup>	2018 :	388 710 \$ <sup>(3)</sup>	116 613 \$	116 613 \$ <sup>(3)</sup>	—	621 936 \$
	2017 :	376 000 \$ <sup>(3)</sup>	141 000 \$	141 000 \$ <sup>(3)</sup>	—	658 000 \$
Michael George Président et chef de la direction de CATG	2018 :	394 167 \$	542 000 \$	250 948 \$	—	1 187 115 \$
	2017 :	365 000 \$	—	171 000 \$	—	536 000 \$
Michael Beasley <sup>(5)</sup> Président de Trisura Specialty	2018 :	388 710 \$ <sup>(3)</sup>	145 766 \$	145 766 \$ <sup>(3)</sup>	—	680 243 \$
	2017 :	282 000 \$ <sup>(3)</sup>	345 000 \$	—	—	627 000 \$
Eileen Sweeney <sup>(5)</sup> Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty	2018 :	388 710 \$ <sup>(3)</sup>	129 570 \$	129 570 \$ <sup>(3)</sup>	—	647 850 \$
	2017 :	282 000 \$ <sup>(3)</sup>	345 000 \$	—	—	627 000 \$

- (1) Les montants pour MM. Morrison, Doyle, George, Beasley et Clare et pour M<sup>me</sup> Sweeney sont calculés en fonction de la juste valeur à la date de l'attribution des options (ou dans le cas de MM. Morrison et Doyle, des options fictives) octroyées en 2018 et en 2017, et de la tranche de la prime qui est versée sous forme d'options (ou dans le cas de MM. Morrison et Doyle, d'options fictives) en 2018 et 2017 dans le cadre du régime de primes de la Société, conformément au modèle Black Scholes Merton.
- (2) Les montants pour MM. Morrison, Doyle, Beasley et Clare et pour M<sup>me</sup> Sweeney tiennent compte de la tranche de la prime au comptant acquise en 2018 et 2017 dans le cadre du régime de primes de la Société. Le montant pour M. George tient compte de la prime au comptant acquise dans le cadre du régime de primes à l'intention du chef de la direction de CATG en 2018 et en 2017.
- (3) MM. Morrison, Doyle et Beasley ainsi que M<sup>me</sup> Sweeney sont rémunérés en dollars américains. Ces montants sont libellés en dollars canadiens en fonction d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,2957 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada pour 2018 et d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,2986 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2017.
- (4) M. Doyle a été nommé chef des finances le 15 août 2017.
- (5) Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, les services de M. Beasley et de M<sup>me</sup> Sweeney ont été retenus à titre de conseillers pour aider au lancement des activités américaines de Trisura, à savoir Trisura Specialty. Par suite de l'obtention par Trisura Specialty d'une note accordée par A.M. Best Company, Inc. le 27 septembre 2017, M. Beasley a été nommé directeur de l'expansion des affaires, tandis que M<sup>me</sup> Sweeney a été nommée présidente. Le 11 février 2019, M. Beasley a été nommé président et chef de la direction de Trisura Specialty, tandis que M<sup>me</sup> Sweeney a été nommée vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty.

*Attribution aux termes d'un régime incitatif – Valeur acquise ou gagnée au cours de l'exercice*

<b>Nom et fonctions principales</b>	<b>Attributions fondées sur des options</b>	<b>Rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondée sur des titres de capitaux propres</b>
	<b>Valeur acquise au cours de 2018<sup>(1)</sup></b>	<b>Valeur gagnée au cours de l'exercice</b>
David Clare Président et chef de la direction de la Société	—	150 000 \$
Greg Morrison Ancien président et chef de la direction de la Société <sup>(2)</sup>	68 076 \$ <sup>(3)</sup>	453 495 \$ <sup>(3)</sup>
Jimmy Doyle Chef des finances et chef de la gestion du risque de la Société et président et chef de la direction de Trisura International Insurance	—	116 613 \$ <sup>(3)</sup>
Michael George Président et chef de la direction de CATG	—	250 948 \$
Michael Beasley Président de Trisura Specialty	29 928 \$ <sup>(3)</sup>	145 766 \$ <sup>(3)</sup>
Eileen Sweeney Vice-présidente directrice et chef des finances de Trisura Specialty	29 928 \$ <sup>(3)</sup>	145 766 \$ <sup>(3)</sup>

(1) La valeur marchande correspond au montant de l'écart entre la valeur des actions ordinaires à la date indiquée et le prix d'exercice des options ou des options fictives, selon le cas. La valeur est calculée en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 3 juillet 2018, soit 26,99 \$ pour M. Morrison, et le 21 août 2018, soit 27,80 \$ pour M. Beasley et M<sup>me</sup> Sweeney.

(2) Les montants représentent les options fictives attribuées dans le cadre du régime d'options fictives. Au 31 décembre 2018, 110 515 options fictives avaient été attribuées à M. Morrison.

(3) MM. Morrison, Doyle et Beasley ainsi que M<sup>me</sup> Sweeney sont rémunérés en dollars américains. Ces montants sont donnés en dollars canadiens en fonction d'un taux de change de 1,00 \$ US = 1,2957 \$ CA, soit le taux de change moyen affiché quotidiennement par la Banque du Canada en 2018.

***Contrats d'emploi, prestations de cessation d'emploi et prestations liées à un changement de contrôle***

Trisura a conclu des contrats d'emploi écrits avec chacun des membres de la haute direction visés pour 2018 et chacun d'entre eux aura le droit de recevoir la rémunération établie par la Société et les autres prestations en conformité avec les régimes mis à la disposition des cadres supérieurs (y compris l'assurance maladie, l'assurance frais dentaires, l'assurance vie, l'assurance en cas de décès et de mutilation accidentels, les congés de maladie et l'assurance invalidité de courte et de longue durée). Les contrats d'emploi des membres de la haute direction visés de la Société ne prévoient aucune disposition à l'égard du changement de contrôle ou des indemnités en cas de cessation d'emploi. Pour un résumé des dispositions relatives aux avantages liés au changement de contrôle prévues

par le régime d'options d'achat d'actions, se reporter à la rubrique « — Principaux éléments de la rémunération — Régime d'options d'achat d'actions — Modalités générales du régime d'options d'achat d'actions ».

***Attribution aux termes d'un régime incitatif***

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des options en cours détenues par les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2018.

<b>Nom</b>	<b>Nombre d'actions ordinaires sous-jacentes aux options non exercées</b>	<b>Prix d'exercice des options</b>	<b>Date d'expiration des options</b>	<b>Valeur des options dans le cours non exercées<sup>(1)</sup></b>
David Clare	25 000	25,6623 \$	16 novembre 2028	10 942 \$
Greg Morrison <sup>(2)</sup>	s.o.	21,317 \$	1 <sup>er</sup> juillet 2027	286 980 \$
	s.o.	25,0868 \$	26 février 2028	51 182 \$
Jimmy Doyle <sup>(3)</sup>	s.o.	25,0868 \$	26 février 2028	10 081 \$
Michael George <sup>(4)</sup>	50 000	25,6623 \$	16 novembre 2028	21 885 \$
Michael Beasley	43 500	24,36 \$	21 août 2027	75 690 \$
Eileen Sweeney	43 500	24,36 \$	21 août 2027	75 690 \$
<b>Total</b>	<b>162 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>532 450 \$</b>

(1) La valeur marchande correspond au montant de l'écart entre la valeur des actions ordinaires à la date indiquée et le prix d'exercice des options ou des options fictives, selon le cas. La valeur est calculée en fonction du cours de clôture d'une action ordinaire à la cote de la TSX le 31 décembre 2018, soit 26,10 \$.

(2) Les montants représentent les options fictives attribuées dans le cadre du régime d'options fictives. Au 31 décembre 2018, 110 515 options fictives avaient été attribuées à M. Morrison.

(3) M. Doyle a été nommé chef des finances le 15 août 2017. Les montants représentent les options fictives attribuées dans le cadre du régime d'options fictives. Au 31 décembre 2018, 9 950 options fictives avaient été attribuées à M. Doyle.

(4) M. George a remis sa démission après le 31 décembre 2018. Ce faisant, M. George a renoncé aux options qui lui avaient été attribuées.

Toutes les options et les options fictives actuellement en cours ayant été attribuées en 2018 seront acquises à raison de 20 % par année sur une période de cinq ans, à compter du premier anniversaire de la date d'attribution.

La valeur d'une rémunération en vertu d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés en 2018 est précisée à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction — Tableau sommaire de la rémunération ».

## TITRES POUVANT ÊTRE ÉMIS EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Le tableau suivant présente l'information sur le régime d'options d'achat d'actions de la Société en date du 31 décembre 2018.

	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours	Nombre d'actions ordinaires restant à émettre dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions (à l'exclusion des actions ordinaires indiquées dans la colonne a))
	a)	b)	c)
Régime d'options d'achat d'actions	162 000	24,96 \$	238 000

### PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

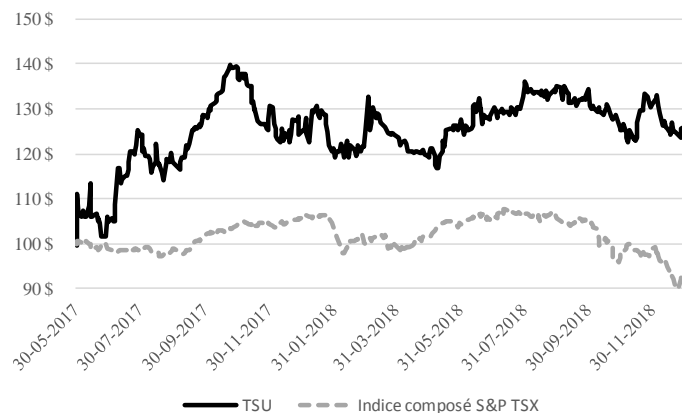
Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la direction ou des anciens employés de la Société ou de l'une de ses filiales et aucune des personnes ayant un lien avec eux ou faisant partie de leur groupe respectif, n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales ou encore une autre entité dont le prêt faisait l'objet d'une garantie, d'un accord de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente analogue de la part de la Société ou d'une de ses filiales, et aucun d'eux ne l'a été au cours des 30 jours précédant la date de la présente circulaire ni à quelque moment que ce soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### GRAPHIQUE DE RENDEMENT BOURSIER DES ACTIONS ORDINAIRES

Le graphique ci-dessous présente l'information sur le rendement des actions ordinaires de la Société à la TSX (symbole : TSU). Le rendement total des actions de la Société pour la période allant du 30 mai 2017 au 31 décembre 2018 s'est établi à 26 %. Étant donné les changements ayant touché la direction, nous sommes d'avis que la rémunération totale en 2018 n'est pas comparable à la rémunération totale en 2017.

#### Rendement total cumulatif d'un placement de 100 \$ depuis le début des activités

##### Du 30 mai 2017 au 31 décembre 2018



## **INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

Ni PVI (ou un administrateur ou un membre de la haute direction de celle-ci), ni aucun administrateur ni membre de la haute direction de Trisura ou de l'une de ses filiales, ou aucun des candidats proposés à l'élection à un poste d'administrateur de la Société, ni aucune personne qui a un lien avec ces personnes ou qui est membre de leurs groupes, n'a un intérêt important, direct ou indirect, dans une opération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou dans une opération projetée qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence sur la Société ou l'une de ses filiales.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

D'autres renseignements sur Trisura sont accessibles sur son site Web à l'adresse *www.trisura.com/group* ainsi qu'à l'adresse *www.sedar.com*. Sur demande auprès du secrétaire de Trisura, la Société fournira à une personne ou société le rapport annuel et/ou les états financiers intermédiaires de la Société depuis la fin de son exercice financier. Les renseignements financiers de la Société se trouvent dans les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que dans le rapport de gestion s'y rattachant. Pour obtenir un exemplaire papier de la présente circulaire, veuillez communiquer avec AST comme suit :

**Société de fiducie AST (Canada)**  
**numéro sans frais : 1-888-433-6443**  
**Extérieur du Canada ou des États-Unis : 416-682-3801**  
**Courriel : *fulfilment@astfinancial.com***

### **APPROBATION DE LA CIRCULAIRE PAR LES ADMINISTRATEURS**

Le conseil a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires.

**SIGNÉ** à Toronto (Ontario) en date du 1<sup>er</sup> avril 2019.

#### **PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRISURA GROUP LTD.**

Le président du conseil,

« *George Myhal* »

---

George Myhal

## ANNEXE A

### TRISURA GROUP LTD.

#### CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 1. Rôle du conseil

Le rôle du conseil d'administration (le « conseil ») de Trisura Group Ltd. (la « Société ») consiste à superviser, directement et par l'entremise de ses comités, les activités et les affaires internes de la Société qui sont dirigées par les membres la direction et les employés de la Société sous la responsabilité du chef de la direction.

##### 2. Pouvoir et responsabilités

Le conseil se réunit régulièrement afin de réviser les rapports de la direction sur le rendement de la Société et d'examiner les autres questions présentant un intérêt. En plus de la supervision générale de la direction, le conseil s'acquitte des fonctions suivantes :

- a) planification stratégique – superviser le processus de planification stratégique au sein de la Société et, au moins une fois l'an, étudier, approuver et surveiller le plan stratégique de la Société, y compris les stratégies et objectifs fondamentaux liés aux affaires et aux finances;
- b) évaluation des risques – évaluer les risques principaux auxquels la Société doit faire face et étudier, approuver et surveiller la méthode de gestion de ces risques;
- c) chef de la direction – élaborer une description des tâches du chef de la direction, en précisant les objectifs globaux que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre, et choisir, évaluer et rémunérer le chef de la direction;
- d) dirigeants et haute direction – superviser la sélection des hauts dirigeants et l'évaluation et la rémunération de la haute direction;
- e) planification de la relève – surveiller la planification de la relève des principaux membres de la haute direction;
- f) politique de communication et de présentation de l'information – adopter une politique de communication et de présentation de l'information pour la Société afin de s'assurer de la rapidité de diffusion et de l'intégrité des communications aux actionnaires, et élaborer des mécanismes appropriés pour recevoir le point de vue des personnes intéressées;
- g) gouvernance – élaborer la stratégie de la Société en matière de gouvernance et mettre au point des directives et des principes en matière de gouvernance pour la Société;
- h) contrôles internes – étudier et surveiller les contrôles et procédures internes de la Société afin de maintenir son intégrité y compris les contrôles et procédures de communication d'informations et les procédures et contrôles internes en matière de présentation de l'information financière et de conformité;
- i) culture – sur une base continue, être convaincu que le chef de la direction et les autres membres de la direction créent une culture de conformité dans l'ensemble de la Société, laquelle favorise le respect du code de conduite et de déontologie de la Société et de ses politiques anticorruption.

### 3. Composition et procédures

- a) Taille du conseil et processus de sélection – Les administrateurs de la Société sont élus chaque année par les actionnaires, à l’assemblée annuelle des actionnaires. Le comité de gouvernance et de la rémunération recommande à tout le conseil les candidats aux postes d’administrateur et le conseil propose aux actionnaires des candidats aux postes d’administrateur. Tout actionnaire peut proposer un candidat à un poste d’administrateur soit au moyen d’une proposition aux actionnaires conformément aux exigences prescrites par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) ou lors de l’assemblée annuelle des actionnaires. Le conseil recommande également le nombre d’administrateurs au conseil pour approbation par les actionnaires. Entre les assemblées annuelles, le conseil peut nommer des administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu’à la prochaine assemblée annuelle.
- b) Qualifications – Les administrateurs doivent faire preuve d’une très grande éthique personnelle et professionnelle et s’engager à servir les meilleurs intérêts de la Société. Ils devraient posséder des aptitudes et des compétences dans des domaines qui correspondent aux activités de la Société. La majorité des administrateurs devront être indépendants et non membres du groupe aux termes des directives et des règles des autorités de réglementation des valeurs mobilières et des bourses.
- c) Formation et orientation des administrateurs – L’équipe de direction de la Société a la responsabilité de fournir un programme d’orientation et de formation destiné aux nouveaux administrateurs, ainsi qu’un programme de formation continue aux administrateurs.
- d) Réunions – Le conseil tient au moins quatre réunions régulières par année, en plus d’une pour étudier le plan stratégique de la Société; ces réunions sont toutes présidées par le président du conseil. Le conseil est responsable de l’élaboration de l’ordre du jour. Avant chaque réunion du conseil, le président du conseil commente les points à l’ordre du jour de la réunion avec le chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Les documents relatifs à chaque réunion sont distribués aux administrateurs avant chaque réunion. À la fin de chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants et non membres du groupe se rencontrent sans la présence d’aucune autre personne. Le président du conseil préside ces réunions à huis clos.
- e) Comités – Le conseil a établi les trois comités permanents suivants afin d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités : le comité d’audit, le comité de gestion du risque et le comité de gouvernance et de la rémunération. Des comités spéciaux sont mis sur pied, de temps à autre, afin d’aider le conseil en ce qui concerne des questions précises. Le président de chaque comité présente un rapport au conseil après les réunions de son comité. Les statuts existants de chaque comité permanent font l’objet d’une révision et d’une approbation annuelle par le conseil.
- f) Évaluation – Le comité de gouvernance et de la rémunération effectue une évaluation annuelle de l’efficacité du conseil dans son ensemble, des comités du conseil et de l’apport de chaque administrateur, et présente au conseil un rapport sur les constatations découlant de ce processus. En outre, chaque comité évalue annuellement sa propre performance.
- g) Rémunération – Le comité de gouvernance et de la rémunération fait des recommandations au conseil quant à la rémunération des administrateurs qui ne font pas partie de la direction (la Société a pour politique de ne pas verser de rémunération aux administrateurs qui font partie de la direction pour leurs fonctions au sein du conseil). Lors de l’étude du caractère approprié et de la forme de la rémunération, le comité de gouvernance et de la rémunération cherche à s’assurer que la rémunération des administrateurs reflète les responsabilités et les risques qu’implique le fait d’être administrateur de la Société et concilie les intérêts des administrateurs avec les meilleurs intérêts de la Société.
- h) Accès à des conseillers externes – Le conseil et tout comité peuvent en tout temps retenir les services de conseillers externes financiers, juridiques ou autres aux frais de la Société. Tout

administrateur peut, sous réserve de l'approbation du président du conseil, retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Société.

- i) Charte des attentes – Le conseil a adopté une charte des attentes à l'intention des administrateurs, qui décrit les attentes de la Société envers ses administrateurs sur le plan des compétences professionnelles et personnelles, du rendement, du comportement, de l'actionnariat, des conflits d'intérêts et de la démission.